

## **Déclaration du porte-parole sur le thème du désarmement, le 14 novembre 2006**

---

"Je vous rappelle le message du ministre des affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy, qui a été lu hier par notre représentant auprès de la Conférence du Désarmement à Genève, dans le cadre de la troisième conférence d'examen de la convention de 1980 sur certaines armes classiques.

====début de citation====

Je souhaite saluer l'entrée en vigueur d'un nouveau protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Celui-ci vient compléter les instruments déjà existants au sein de la convention de 1980 qui interdisent ou limitent l'emploi de certaines armes jugées particulièrement inhumaines.

Ce nouveau protocole oblige, en particulier, les Etats à dépolluer, après un conflit, les zones de combat de l'ensemble des restes explosifs présents sur le terrain, qu'il s'agisse de munitions ou de sous-munitions non-explosées. Les conséquences sur les populations civiles victimes de la présence de tels engins et les coûts humains, matériels et financiers qui en résultent soulignent, chaque jour davantage, l'importance que peut revêtir un tel instrument.

Au moment où la France vient à son tour de ratifier ce protocole, je forme le vœu que la communauté internationale dans son ensemble appuie les efforts menés en faveur des populations victimes de conflits. Dans cet esprit, j'appelle l'ensemble des Etats qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier et à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, ce nouvel outil au service du bien commun".

==== fin de citation.====

C'est un texte important d'un point de vue humanitaire, pour les populations civiles."